

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE196

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 12

Substituer au mot :

« janvier »

le mot :

« août ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de donner un délai suffisant de 18 mois et non de 12 mois pour mettre en œuvre ces dispositions complexes.